



Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72  
**courriel** : treflez.mairie@wanadoo.fr  
**SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE**  
 www.mairie-treflez.fr

### PERMANENCE DES ELUS

Contactez la mairie au **02.98.61.45.72**

**Mme Le Maire :**

**Anne BESCOND**, reçoit sur rendez-vous : Le vendredi de 15 h à 17 h.

**Adjointe aux affaires sociales :**

**Sarah OULIVET** reçoit uniquement sur rendez-vous le mercredi matin.

### HORAIRE

**MAIRIE** : ouverte tous les matins de **9 h à 12 h du lundi au samedi**.

**AGENCE POSTALE** : ouverte tous les matins de **9 h à 11 h 30 du lundi au samedi**.

### MEMENTO

**Médecin de garde** : 15

**Pharmacie de garde** : 32 37

**Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES**

(soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

**Taxi Abiven :**

02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

### ENVIRONNEMENT

#### DECHETTERIE HORAIRES D'HIVER

> **Kergoal (Cléder)**

Tel : 02 98 19 54 67.

le lundi de **13h30 à 17h30** et du mardi au samedi, de **8h45 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**

> **Ruléa (Lanhouarneau)**

Tel 02 98 61 32 57.

Ouverte le mercredi et le samedi

de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**.

**N° service Déchets** : 0 800 220 574

### COVID - 19

Pendant le confinement, les déchetteries restent accessibles à tous sous conditions :

- Le port du masque est obligatoire dans toutes les déchetteries du territoire.

- Particuliers : cocher sur l'attestation la case « service public »

- Limité à 1 passage/jour et 3m3 (hors déchets verts)

- 1 seul par véhicule

- Il est demandé de décharger au plus vite, sans aide du gardien.

Pourront être demandés :

- Un justificatif de domicile pour les particuliers

- Un extrait kbis pour les professionnels

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Pour le mercredi 18 novembre, sortir le conteneur BORDEAUX (ordures ménagères), le mardi soir.



**KELEIER TRELEZ**  
**NOUVELLES DE TREFLEZ**  
**12 novembre 2020**  
**N° 1947**

### COMMÉMORATIONS

#### EXTRAIT DU MESSAGE DE L'UNC

« Il y a cent ans, le 11 novembre 1920, un soldat inconnu achevait le long périple l'amenant du champ de bataille sur lequel il est tombé à l'Arc de Triomphe.

Parce qu'il n'a pas d'identité, parce qu'on ne sait pas où il est mort, il représentait tous les soldats morts au cours de ce conflit que les survivants ont appelé la Grande Guerre. Aujourd'hui, il représente tous ceux qui sont morts pour défendre notre patrie : la France.

Par-delà ceux qui sont tombés, le soldat inconnu représente tous ceux qui ont combattu sous le drapeau tricolore :

> Les Français de Métropole et d'outremer,

> Les ressortissants des territoires sur lesquels notre drapeau à flotté,

> Et les étrangers ayant deux patries : la leur et la France.

Par-delà les combattants, le soldat inconnu représente les familles, éprouvées pour la plupart, qui ont tenu au prix de sacrifices souvent oubliés.

Et par-delà les familles, le soldat inconnu représente une civilisation :

> Affirmant que tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit,

> Voulant que la liberté de chacun s'arrête là où commence la gêne des autres,

> Confiant à chacun de ses membres la propriété du patrimoine culturel, matériel et spirituel de notre Patrie.

En un temps où ce patrimoine est menacé, chacun d'entre nous a le devoir impératif de se montrer digne de ceux qui ont défendu la France au prix de leur vie. »

### INFO MUNICIPALE

#### I – Sécurisation rue des Écoles

Le 31 octobre dernier, le Premier Ministre a décidé d'élever le niveau **VIGIPIRATE** "sécurité renforcée - risque attentat" à "**Urgence Attentat**" (soit le plus haut niveau de vigilance).

Dans la foulée, le Préfet du Finistère a invité les élus locaux à réduire les activités devant les lieux de culte et les établissements scolaires.

**Dans ce contexte, le Maire a décidé d'accroître la protection devant l'école Notre Dame du Sacré Cœur en interdisant la circulation jusqu'à nouvel ordre.**

#### II – Hivernage des navires

La direction des affaires maritimes précise que plaisanciers ont **jusqu'au 22 novembre** prochain pour procéder à l'hivernage de leur navire.

Des contraventions pourront être dressées après cette date.

#### III – Conciliateur de justice

Pendant la période de confinement, les permanences du conciliateur de justice **sont suspendues**.

Pendant la période de confinement, il est proposé aux administrés de privilégier le traitement à distance des dossiers en lieu et place du rendez-vous en présentiel et les personnes qui utilisent l'informatique peuvent contacter le conciliateur directement à l'adresse suivante: [grandinconciliateurdejustice@gmail.com](mailto:grandinconciliateurdejustice@gmail.com)

#### IV – Influenza aviaire

Afin d'éviter la propagation de l'influenza aviaire (plusieurs cas recensés en Europe), les mesures suivantes ont été rendues obligatoires sur tout le territoire du Finistère :

- Claustration ou protection des volailles par un filet pour éviter le contact avec des oiseaux sauvages. Ces dispositions s'appliquent aux oiseaux de basse-cours, sans dérogation possible, ainsi qu'aux oiseaux détenus dans les élevages professionnels ;

- Interdiction de rassemblement d'oiseaux

- Interdiction de faire participer des oiseaux originaires du département à des rassemblements organisés sur le reste du territoire

- Interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes et interdiction d'utilisation d'appelants à l'occasion de la chasse.

### J.D.C.

Le Centre du Service National de Brest vous informe de **la suspension des Journées Défense et Citoyenneté** (JDC) en présentiel à compter du 02 novembre et jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, afin de poursuivre l'activité, un dispositif de JDC en ligne sera mis en place à partir du 23 novembre 2020. Seront concernés par ce dispositif uniquement les jeunes initialement prévus à une JDC durant la période de confinement (à compter du 02 novembre).

Ainsi, nous sommes dans l'obligation de contacter les jeunes administrés convoqués à une JDC pendant la période de confinement. Ces renseignements de contact nous sont transmis lors du recensement réalisé en mairie.

## INFOS COMMERCANTS

**>Bar Ar Ménez 02.98.61.42.83**

**Horaires uniquement pour le TABAC et service de paiement de proximité.**

Ouvert tous les jours (sauf le lundi) de 10h à 13h et 17h à 19h30. Le dimanche de 10h à 13h.

**>La Supérette 02.98.61.70.51** Du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 19h15.

**>Le Salon 02 98 79 71 68** Suite aux annonces du gouvernement, le salon sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

**>DEP'ANN COUTURE 9 rue de Mesmeillan** Commandes **UNI-QUEMENT sur RDV. 06 47 87 71 30 ou 02 98 78 21 84**

**>DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80**  
**33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com**

Fabrice vous propose pendant la durée du confinement un plat du jour à emporter (**merci de réserver 24h à l'avance.**)

**Lundi** : Volaille à la moutarde,

**Mardi** : Chili con carné,

**Mercredi** : Hachis parmentier, purée de potimarron,

**Jeudi** : Porc sauce charcutière,

**Vendredi** : Paëlla

**Possibilité de livraison pour les personnes vulnérables, n'hésitez pas à prendre contact au 06.35.96.62.70**

Par ailleurs la production des bocaux continue également.



### MARCHÉ DU MARDI SOIR

**Commerçants présents à partir de 17h le mardi soir**

**>La ferme "Plein le Boutoc"** de Tréfléz **07 70 01 94 53**

**HORAIRES D'HIVER.** Camille et Raphaël proposent leurs légumes produits en agriculture biologique sur la place du bourg, **de 17h à 19h.**

**>Régis Pizzas :** 06.09.74.27.94

**Les distanciations doivent être respectées et le port du masque est OBLIGATOIRE.**



### EMPLOI



L'ALDS de Cléder recrute une aide à domicile en CDI, 120 heures par mois (évolutif), à partir du 30/11/2020 pour accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne (repas, entretien du logement, accompagnement, courses...). Permis B et véhicule indispensables. Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV+lettre de motivation à : [rh@alds.una29.fr](mailto:rh@alds.una29.fr) ou de nous contacter au 02.98.69.49.60

### PETITES ANNONCES

**A louer** T2. renseignement en Mairie 02.98.61.45.72

Assistante de vie recherche des heures de ménage, accompagnement, courses....Contact : 06.32.51.28.74

### ANNONCES EXTÉRIEURES

**Les actions collectives du dispositif Vas-Y de la Fondation ILDYS sont suspendues. En revanche, notre équipe poursuit tout au long du mois de novembre 2020 ses missions de prévention de la perte d'autonomie auprès des personnes de 60 ans et plus. Nous proposons pour le mois de novembre 2020 :**

**\*Les Rendez-vous Web de Vas-Y**

**\*"Coup de pouce informatique"** par soutien téléphonique.

Contact : [vas-y@ildys.org](mailto:vas-y@ildys.org) ou 06. 16. 45. 96. 75

**ASP-Respecte du Léon**

Compte tenu des nouvelles dispositions sanitaires, le groupe de parole en soutien aux familles endeuillées, GEFE, **n'aura pas lieu le 12 novembre.**

### PRÉVENTION

#### INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)



Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 août 2020, 25 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département du Finistère impliquant 61 personnes dont 21 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que **les groupes électrogènes ou les moto-pompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**



**Pour vous protéger et protéger les autres**

**RESTEZ PRUDENT ET RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES**

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS TOUS LES COMMERCES ET LIEUX CLOS A PARTIR DE 11 ANS**



### KELEIER

Dépôt des annonces **avant le mercredi midi** par mail à [keleier.mairietreflez@outlook.fr](mailto:keleier.mairietreflez@outlook.fr)  
Le keleier est à votre disposition en Mairie, au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.